

Concours de cartes de Noël, décembre 2009

1. Le concours « cartes de Noël » s'adresse à tous les catéchisés âgés de 6 à 15 ans. Il se tient dans les paroisses du 6 novembre 2009 au 31 janvier 2010.

Comment participer :

2. Produire un dessin pour illustrer la carte de Noël de Mgr, d'un format maximal 8 ½ par 11 . Chaque dessin présenté devra permettre au jury de saisir facilement le lien à établir entre le dessin et les vœux de Mgr. Pour être admissible au concours, l'œuvre du participant devra être accompagnée de ses coordonnées rédigées en caractères d'imprimerie, soit les noms, prénoms, date de naissance, adresse complète, téléphone, nom du répondant adulte (tuteur) de même que le nom du catéchète qui a supervisé la réalisation et le nom de la paroisse.
3. L'œuvre doit, pour être admissible, avoir été reçue au 180, boul Mont-Bleu, Gatineau, J8 Z 3J5, au plus tard le 31 janvier 2010 et porter la mention suivante Concours cartes de Noël 2009.

Prix :

4. Le premier prix est un volume.
5. Les finalistes (5) recevront un abonnement à une revue.
6. Les œuvres du gagnant et des finalistes seront exposés au sein d'une galerie virtuelle sur le site internet du diocèse.

Sélection des gagnants :

7. Une sélection de 6 finalistes sera effectuée au cours de la première quinzaine de février 2010, parmi toutes les œuvres reçues conformément aux règlements du présent concours; par un jury constitué par le Service diocésain de formation à la vie chrétienne, en fonction des critères suivants :

- respect du thème
- respect des conditions d'admissibilité au concours
- originalité de l'œuvre
- qualité de l'œuvre au plan artistique

8. Les finalistes seront avisé(e)s, à l'aide des coordonnées fournis à l'article 2, qu'ils ont été sélectionnés, de même que du prix qui leur est attribué et la façon dont ils peuvent en prendre possession.

Autre conditions :

9. Aucune correspondance ne sera effectuée, mise à part celle mentionnée à l'article 8.
10. Les organisateurs se réservent le droit de retirer une œuvre jugée non conforme aux critères de sélection.
11. Toutes les œuvres deviennent la propriété du Diocèse de Gatineau qui peut les utiliser à sa discrétion; toujours dans une perspective pastorale et en mentionnant l'auteur de l'œuvre.
12. Aux fins du présent règlement, le participant est la personne dont le nom accompagne l'œuvre soumise au concours de même que le répondant: le parent ou le tuteur du participant.

✂ coller à l'endos du dessin.....

Identification et autorisation concours cartes de Noël 2009-2010

En caractères d'imprimerie

Nom : _____, prénom : _____ date de naissance : _____,

Adresse no : _____ rue : _____ Ville : _____ Code : postal : _____ :tél. : _____

Autorisation du parent ou tuteur :

Par la présente, je consens à ce que la production de mon enfant soit présentée au Concours de cartes de Noël 2009-2010 et reconnais ainsi qu'elle devient la propriété du Diocèse de Gatineau.

Nom : _____

SIGNATURE : _____ DATE : _____

Nom du catéchète : _____ nom de la paroisse. _____